

ANNEXE I - Onglet 1

LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION			EXCEPTIONS
				De:	Du:	Au:	
2e Avenue	13e Rue	boulevard Benoît-XV	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
12e Rue	30 m à l'ouest de la 4e Avenue	33 m à l'est de la 3e Avenue	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
13e Rue	50 m à l'est de la 1re Avenue	2e Avenue	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Benoît-XV, boulevard	1re Avenue	2e Avenue	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Brown, avenue	rue Père-Marquette	chemin Sainte-Foy	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Chênes Ouest, rue des	avenue Valmont-Martin	rue du Curé-Couture	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Curé-Couture, rue du	rue des Chênes Ouest	rue des Peupliers Ouest	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
De La Vérendrye, avenue	boulevard Montmorency	rue de la Trinité	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Joffre, avenue	boulevard René-Lévesque Ouest	rue Raymond-Casgrain	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Peupliers Ouest, rue des	avenue Valmont-Martin	rue du Curé-Couture	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Raymond-Casgrain, rue	avenue Joffre	avenue Louis-Fréchette	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août
Trinité, rue de la	27 m à l'est de l'avenue Saint-Pascal	30 m à l'est de l'avenue De La Vérendrye	30km/h	7 h	17 h	Vendredi	juillet, août